

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2025-2026

18 NOVEMBRE 2025

PROPOSITION DE RÉSOLUTION¹

VISANT À SUPPRIMER L'INDEMNITÉ DE LOGEMENT ET DE FRAIS DOMESTIQUES
ACCORDÉE AUX MEMBRES DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE ET À RENDRE PUBLICS LEUR RÉMUNÉRATION ET LEURS
AVANTAGES

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE, DES RELATIONS INTERNATIONALES, DES AFFAIRES
GÉNÉRALES, DU RÈGLEMENT ET DU CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES
MEMBRES DU GOUVERNEMENT

PAR M. JEAN-JACQUES CLOQUET

¹ Voir doc. 143 (2024-2025) n°1.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de Mme Pavet, co-auteure de la proposition	3
2	Discussion générale	5
3	Vote et confiance.....	12

Mesdames et Messieurs,

Votre commission de la Culture, de l'Education permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement a examiné, au cours de sa réunion du 18 novembre 2025, la proposition de résolution visant à supprimer l'indemnité de logement et de frais domestiques accordée aux membres du gouvernement de la Communauté française et à rendre publics leur rémunération et leurs avantages, déposée par Mme Pavet Amandine, M. Mugemangango Germain, M. Dupont Jori, Mme Bernard Alice, Mme Revelo Paredes Marisol, M. Bauwens Bruno, M. Daube Octave et Mme Vidal Manon (doc. 143 (2024-2025) n° 1).²

1 Exposé de Mme Pavet, co-auteure de la proposition

Mme Pavet, du groupe PTB, introduit la proposition de résolution en posant la question du caractère acceptable, en 2025, du maintien d'une indemnité mensuelle de 1.377,15 euros accordée aux ministres en Fédération Wallonie-Bruxelles, alors même que le discours public invoque l'absence de moyens budgétaires et appelle la population à consentir des efforts, et que ces ministres perçoivent déjà un salaire net d'environ 11.000 euros.

Elle détaille que ce montant se décompose en 336 euros pour les frais de logement et 1.041 euros pour les frais domestiques. Elle estime que cette situation est indéfendable, d'autant plus que, dans le même temps, le gouvernement MR-Engagés décide de demander aux enseignants du secondaire, qui gagnent quatre à cinq fois moins, de travailler 10 % en plus sans rémunération supplémentaire. Elle rappelle également la décision d'augmenter le minerval à 1200 euros pour une grande partie des étudiants, dont beaucoup vivent déjà la précarité étudiante, ainsi que les réductions de moyens pour la culture et les crèches, avec pour conséquence la

² Ont participé aux travaux de la commission :

- M. Lefebvre (Président)
- M. Chintinne, M. Soupart, M. Van Goidsenhoven, M. de Clippele
- Mme Laanan, Mme Lambelin
- M. Cloquet, Mme Desalle, Mme Lazaron
- Mme Pavet
- M. Hazée

Ont assisté aux travaux de la commission :

- M. Casier, M. El Hajjaji, M. Maingain, membres du Parlement
- M. Knaepen, secrétaire politique du groupe MR
- Mme Moray, collaboratrice du groupe MR
- M. Fragneau, secrétaire politique ff du groupe PS
- M. Crevits, collaborateur du groupe Les Engagés

disparition de places abordables, l'augmentation des coûts pour les parents et la dégradation des conditions de travail des puéricultrices.

La députée souligne que ces choix imposent de lourds sacrifices aux enfants, aux jeunes, aux familles, aux travailleurs et travailleuses, alors que les ministres ne se voient demander aucun sacrifice. Selon elle, c'est la seule ligne budgétaire épargnée en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Elle soulève que ces 1.377 euros ne sont pas soumis à l'impôt et qu'aucun justificatif ne doit être remis. Elle relève que le ministre Dolimont, interrogé sur l'usage des 1.041 euros de frais domestiques, a évoqué notamment le pressing de ses costumes.

Elle reconnaît l'existence de quelques mesures concernant, par exemple, les ministres à double casquette ou le nombre de collaborateurs de cabinet, mais estime qu'aucun sacrifice n'a été consenti par les ministres sur leur propre train de vie.

Elle déplore en outre le refus de rendre publique la circulaire ministérielle qui fixe les rémunérations et avantages des membres du gouvernement, au motif qu'il faudrait éviter de « *nourrir un ressentiment populiste* ». À ses yeux, c'est précisément l'opacité, combinée au deux poids deux mesures avec d'un côté les privilèges des ministres et de l'autre les coupes budgétaires pesant sur la population, qui nourrit ce ressentiment.

Elle précise que la proposition de résolution poursuit deux objectifs clairs. D'une part, supprimer immédiatement l'indemnité de logement et de frais domestiques perçue par les ministres de la Fédération. D'autre part, publier sans délai la circulaire ministérielle fixant les rémunérations et avantages. Ces objectifs rejoignent largement ceux de la proposition déposée par M. Maingain, raison pour laquelle son groupe entend également soutenir ce deuxième texte.

Elle présente ensuite, à titre indicatif, les montants que la suppression de ces avantages permettrait de dégager : 166.000 euros par an pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, 99.000 euros pour la Wallonie, 158.000 euros à Bruxelles et 353.000 euros au niveau fédéral. Elle précise que le but n'est pas de combler le déficit budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour cela, il faudrait une volonté politique de faire peser ce trou budgétaire sur les épaules les plus larges et de revoir les priorités, plutôt que de s'attaquer à l'école, la jeunesse, les crèches ou la culture.

Le message adressé au gouvernement est d'inviter les ministres à prendre conscience qu'ils ne peuvent imposer de tels sacrifices aux travailleurs, travailleuses et aux jeunes tout en préservant leurs propres privilèges. Elle plaide pour la suppression de ces avantages plutôt que pour de nouvelles coupes dans des secteurs déjà « à bout de souffle ».

La députée insiste sur la facilité qu'il y a, selon elle, à augmenter le minerval, à exiger davantage de travail des enseignants sans compensation, ou à intensifier la charge des puéricultrices. Elle oppose cette réalité aux multiples avantages et au salaire des ministres.

Elle indique être fière, en tant qu'élue PTB, d'avoir fait le choix de vivre avec un revenu moyen de travailleur ou de travailleuse, comme l'ensemble des élus de son parti. Cela change la manière de réfléchir, voter et se positionner, car les augmentations et coupes budgétaires sont réellement ressenties.

Elle conclut en reconnaissant que la résolution ne bouleversera pas le budget de la Fédération, mais qu'elle pourrait contribuer à réparer la confiance abîmée entre le monde politique et les citoyens, ce qui, à ses yeux, vaut davantage que les 66.000 euros économisés. Elle espère un débat riche, une prise de position claire de l'ensemble des partis et un vote favorable sur cette proposition, qu'elle considère comme un premier pas pour mettre fin à des privilèges incompréhensibles et peu transparents. Elle rappelle enfin que ces privilèges sont financés par l'argent des travailleurs et travailleuses, lesquels sont en droit de savoir ce qui est fait de leurs contributions.

2 Discussion générale

La discussion générale relative à la présente proposition de résolution a été réalisée conjointement avec la proposition de résolution relative à la transparence et à l'exemplarité des rémunérations et avantages en nature des membres du gouvernement de la Communauté française (doc. 163 (2025-2026) n°1).

M. Hazée, du groupe Ecolo, salue les deux propositions de résolution et les replace dans un contexte politique marqué par une crise de confiance envers les institutions. Il estime que cette situation est particulièrement sensible en Fédération Wallonie-Bruxelles, où les mesures budgétaires prises ou annoncées risquent de fragiliser de nombreux secteurs et toucher un grand nombre de personnes.

Il rappelle que le débat porte à la fois sur la publicité des informations et sur la rémunération des ministres.

Concernant la transparence, il souligne que des avancées ont été réalisées ces dernières années, notamment en matière de publicité passive, avec le pouvoir décisionnel accordé à la Commission d'accès aux documents administratifs. Il considère toutefois qu'il faut passer à un niveau de publicité active, c'est-à-dire rendre ces informations directement accessibles, par exemple sur le site du gouvernement ou du Parlement.

S'agissant de la rémunération des ministres, il considère qu'elle doit être proportionnée à leurs responsabilités, tout en restant compréhensible pour la population et non démesurée. Il estime que les indemnités actuelles ne répondent pas à ces critères, en particulier parce qu'elles ne sont pas soumises à l'impôt.

Il souligne qu'il est indispensable d'assurer une cohérence avec les mesures difficiles imposées à une large partie de la population, alors même qu'aucun effort comparable n'est requis des parlementaires ou des membres du gouvernement.

Il annonce le soutien de son groupe aux deux propositions, ajoutant qu'Ecolo a déposé, dans le même esprit, un texte visant à supprimer l'indemnité pour frais exposés des parlementaires.

Au nom du PS, **Mme Lambelin** remercie les auteurs des textes.

Elle considère que le débat sur les indemnités de logement, les avantages liés aux fonctions exécutives et, plus largement, sur la transparence des rémunérations politiques est absolument nécessaire dans le contexte budgétaire actuel.

Elle souligne que les exécutifs prennent des mesures très difficiles pour les citoyens, ce qui ébranle la confiance démocratique : des secteurs entiers descendent dans la rue, des associations ignorent quelles décisions les attendent et des citoyens subissent une crise du pouvoir d'achat. Il est donc plus que jamais indispensable de clarifier ces questions, de vérifier leur équité et leur justesse.

Elle précise qu'elle ne partage pas l'intégralité du propos de Mme Pavet, notamment lorsqu'il est question des indemnités perçues par certains élus et reversées à leur parti.

Elle conclut en affirmant que le groupe PS est favorable à la suppression des indemnités forfaitaires de logement, estimant qu'elles ne correspondent plus à un besoin réel dans l'exercice de la fonction ministérielle et qu'elles alimentent, de manière légitime, le sentiment d'un privilège auprès de la population, sentiment qui ne peut plus être accepté.

Mme Lazon, du groupe Les Engagés, considère le débat légitime car il touche à l'essence même de la relation entre les élus et les citoyens : la transparence, l'exemplarité et la sobriété. Elle souligne que ce sont des principes que son parti défend fermement et applique dans son propre fonctionnement.

Elle estime toutefois que cette discussion ne peut se tenir uniquement à l'échelle du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Selon elle, la cohérence des règles et l'équilibre institutionnel exigent que la réflexion sur les rémunérations politiques soit menée à l'échelle de l'ensemble des assemblées parlementaires du pays. Elle met en garde contre le risque qu'une réforme partielle n'entraîne des distorsions, ce qui nuirait à la crédibilité de l'ensemble des institutions.

Mme Lazaron rappelle que des efforts ont déjà été entrepris ces dernières années et sont poursuivis par l'actuel gouvernement, auquel son parti participe activement. Elle cite, à titre d'exemple, la baisse de 22 % des traitements bruts des ministres en 2023-2024, alignant la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la Région wallonne, ainsi que la suppression d'avantages jugés désormais dépassés, tels que le logement de fonction permanent ou le détachement de collaborateurs à domicile. Elle mentionne encore la réduction continue, depuis 2007, des indemnités de logement, de frais domestiques et de représentation, pour un total d'environ 16 %, ainsi que la diminution de 10 % de la taille des cabinets ministériels sous cette législature.

Ces mesures traduisent une véritable volonté de rationaliser les moyens et de renforcer l'exemplarité de l'action publique. Elle plaide dès lors pour une approche concertée et inter-institutionnelle, afin de garantir cohérence et équité.

Elle rappelle également que, chez Les Engagés, les députés-bourgmestres reversent déjà leur traitement de bourgmestre au CPAS de leur commune.

Elle conclut en affirmant que son groupe soutiendra toute initiative globale, rigoureuse et réaliste mais estime que le cadre proposé aujourd'hui n'est pas adéquat.

M. Chintinne, pour le MR, rappelle que son groupe partage pleinement l'exigence de transparence, d'éthique et d'exemplarité dans l'exercice des fonctions publiques, considérant que la confiance des citoyens dans les institutions est une condition essentielle au bon fonctionnement de la démocratie.

Il estime toutefois que les propositions de résolution doivent être rejetées, non parce que son groupe s'opposerait à la transparence, mais parce qu'il les juge avant tout idéologiques plutôt que guidées par une logique de bonne gouvernance.

Il avance trois raisons principales. Premièrement, ces textes prétendent résoudre un problème déjà réglé : les rémunérations et avantages des ministres sont fixés par des textes clairs et contrôlés. Il souligne que le Parlement, la Cour des comptes et les organes de contrôle budgétaire veillent au respect des règles et qu'il n'existe pas de vide normatif.

Deuxièmement, il considère que la demande de fixer ces rémunérations par décret crée une confusion entre les rôles du législatif et de l'exécutif, introduisant une ingérence directe du Parlement dans le traitement de l'exécutif et remettant en cause l'équilibre institutionnel et la séparation des pouvoirs.

Troisièmement, il estime que l'obligation de publier des rapports détaillés et comparatifs relèverait davantage d'un exercice de communication politique que d'une réelle amélioration.

En conclusion, il plaide pour le renforcement des mécanismes existants - publication standardisée des données financières, codes de déontologie, contrôles externes - sans remise en cause des fondements du système institutionnel.

Son groupe ne soutiendra donc pas les présentes résolutions.

Mme Pavet se dit déçue de la position du MR et des Engagés, se traduisant par un rejet rapide de la proposition, sans véritable débat de fond.

Elle rappelle à ces deux groupes qu'ils demandent des efforts, voire des sacrifices énormes, à la population, tout en refusant de toucher aux privilèges ministériels.

Elle donne l'exemple des académies et souligne que la décision de la ministre Glatigny, MR, de mettre fin à leur gratuité aura un coût d'au moins 90 euros par enfant et par an, contraignant certains parents à désinscrire leurs enfants. Elle oppose cette réalité aux possibilités financières des ministres, disposant de 11.000 euros nets par mois, auxquels s'ajoutent environ 1.400 euros d'indemnité de logement et de frais domestiques.

Elle rappelle que le PTB a déjà proposé de diminuer de moitié les salaires de tous les élus, sans réel soutien, et souligne qu'il est ici seulement question de supprimer un extra.

Elle dit ne pas avoir entendu Les Engagés sur l'aspect de la transparence et affirme que le MR a tort de prétendre que cette question est réglée. Elle rappelle que les montants ont été révélés uniquement grâce au travail d'investigation des journalistes, et non parce que la circulaire aurait été accessible ou que les ministres auraient fait preuve de transparence.

Elle conteste également l'argument selon lequel la Fédération ne pourrait avancer seule, en soulignant que la majorité prend fréquemment des mesures unilatérales impactant durement les autres niveaux de pouvoir sans les consulter.

Elle évoque un article de presse récent relatant que certains ministres bruxellois ont refusé ces indemnités et invite à considérer la Fédération Wallonie-Bruxelles comme un terrain d'avant-garde, où le gouvernement pourrait être le premier à fournir un effort sur ses privilèges et à servir d'exemple.

Mme Pavet précise que le PTB défendra des textes similaires au fédéral – où certains privilèges sont encore plus importants, en Wallonie, à Bruxelles et en Flandre.

Elle s'interroge également sur la nécessité de l'indemnité de logement, notamment dans les cas où un logement de fonction est disponible.

Elle soutient en outre qu'il est nécessaire de pouvoir fournir des preuves et aimerait connaître l'opinion de la majorité quant à l'explication du ministre Dolimont selon lequel il aurait besoin de cette indemnité pour payer le pressing de ses costumes.

Elle estime que voter contre la suppression de ce privilège serait en contradiction avec le discours actuel selon lequel chacun doit consentir à des efforts. Elle rappelle la hausse de minerval, le coût de la culture et des crèches, ainsi que les montants qu'il serait possible de récupérer - près de 700.000 euros, voire presque un million - et considère que ce serait symboliquement important.

La députée insiste sur l'urgence et espère que le débat ne se clôturera pas là, alors que des coupes budgétaires importantes doivent être décidées dans les semaines à venir.

M. Maingain, pour Lib.res, qualifie l'indécence, la mauvaise foi et l'incohérence de la situation, à l'heure où des économies importantes sont imposées à de nombreux secteurs et où les coûts augmentent pour de nombreux wallons et bruxellois : les jeunes devront payer un minerval plus élevé, la facture de crèche ou de garderie va augmenter, et des travailleurs n'arrivent plus à se loger.

Il estime que l'argument selon lequel la réforme doit être menée simultanément dans tous les parlements ne tient pas dans la mesure où des textes similaires ont été déposés dans l'ensemble des assemblées.

Il rappelle que la réforme des pensions des parlementaires n'a pas empêché de nouveaux scandales, malgré une concertation entre parlements, notamment en raison de l'absence de débats publics.

Il cite le programme des Engagés qui prône notamment l'interdiction des cumuls de rémunérations, la sobriété, la transparence des rémunérations des parlementaires et ministres, ainsi que le fait que les responsables politiques soient des citoyens comme les autres, sans traitements préférentiels injustifiés. Il affirme que son texte traduit ces principes et souligne qu'il ne s'agit à ce stade que d'une résolution, non encore d'un décret fixant des montants.

Le député conteste ensuite l'argument du MR selon lequel fixer par décret les rémunérations des ministres constituerait une ingérence du Parlement : dans une démocratie parlementaire, le gouvernement est responsable devant le Parlement et il n'est donc pas anormal qu'il fixe le cadre des rémunérations. Il réfute également l'idée que les informations seraient déjà pleinement transparentes, jugeant inacceptable que des indemnités ministérielles soient réglées par une circulaire non publiée, sans débat en assemblée. Il s'interroge sur le fait que la transparence exigée des mandataires locaux et des parlementaires ne soit pas également appliquée aux membres du gouvernement.

Il conclut en estimant que les arguments avancés ne tiennent pas face aux exigences éthiques et démocratiques. Il dit espérer, au minimum, que les ministres renonceront à ces indemnités en attendant une réforme intra parlementaire.

M. Maingain reste convaincu que tant que les rémunérations des responsables politiques ne seront pas débattues et votées de manière transparente, il sera impossible de rétablir pleinement la confiance des citoyens.

Mme Lazaron précise la position des Engagés, réaffirmant que son parti ne défend pas les privilèges, mais une méthode qu'elle qualifie de cohérente et responsable. Elle rappelle que la transparence, l'exemplarité et la sobriété restent des priorités pour son groupe. Elle met en garde contre le risque de s'en tenir à de « belles intentions » ou à des propos qu'elle juge parfois populistes.

Elle souligne que le reversement du traitement de bourgmestre au CPAS par les députés-bourgmestres Engagés constitue une illustration concrète de l'exigence d'exemplarité et conclut en plaidant pour que la réflexion soit renvoyée à la conférence des présidents des assemblées parlementaires.

Mme Pavet estime comprendre que Les Engagés seraient prêts à attaquer les privilèges à condition que cela se fasse simultanément dans tous les parlements. Elle considère que voter sa proposition de résolution servirait de signal politique clair.

Elle exprime sa méfiance à l'égard de la conférence des présidents interparlementaires, qu'elle qualifie de « cimetière de textes » visant à lutter contre les privilèges.

Elle estime que le MR défend les revenus élevés et les privilèges des plus aisés alors qu'ils demandent des sacrifices aux travailleurs et juge incohérent de prétendre que la situation est transparente alors que les informations ne sont parvenues au public que par l'enquête journalistique.

Mme Pavet conclut en précisant que l'idéologie de son parti est de servir le peuple et pas de se servir, et qu'elle vit avec le même salaire que lorsqu'elle était graphiste. Elle souligne qu'ils luttent contre tous les privilèges et cite l'exemple des députés PTB qui ont refusé des indemnités de départ. Elle annonce que le même débat reviendra lors de l'examen du budget, lorsque des efforts seront demandés à tous, et invite à commencer par les appliquer à soi-même et à disposer de ministres capables de comprendre ce que vivent les citoyens.

M. Chintinne estime que la commission interparlementaire n'est pas un « cimetière » et insiste sur le fait qu'il n'est pas fermé au débat.

Il relève que le MR est régulièrement présenté comme le parti des riches et indique avoir fait le choix de s'engager dans ce parti car il croit en ses valeurs, alors qu'il est lui-même fils d'ouvrier.

Il précise qu'il plaide pour un renforcement des mécanismes existants et renvoie également au site Cumuleo, sur lequel il affirme avoir trouvé les informations utiles.

Il indique enfin qu'il s'aligne sur la position de Mme Lazon, consistant à renvoyer le dossier à la conférence des présidents d'assemblées, à qui il reviendrait de prendre en main le sujet.

M. El Hajjaji, du groupe Ecolo, reconnaît une certaine éthique de parti chez Les Engagés, mais souligne que, tant que les ministres en fonction ne renoncent pas à l'indemnité de logement, cela signifie qu'ils souhaitent continuer à la percevoir. Il rappelle que certains ministres Ecolo en Région bruxelloise ont fait le choix d'y renoncer.

Il estime que l'argument de l'harmonisation interparlementaire sert surtout à gagner du temps et souhaite dès lors savoir si, dans le cadre d'une telle concertation, les Engagés défendraient la suppression, la réduction ou le maintien de cette indemnité.

M. El Hajjaji rappelle que les arguments de simplification, de rationalisation, de modernisation, de clarification et de sobriété sont régulièrement invoqués, et souhaite un acte concret qui aurait une portée symbolique pour les citoyens.

Il reconnaît que des efforts ont déjà été consentis au niveau des cabinets, mais souligne que la situation reste difficile dans certains domaines, citant notamment la culture, où les acteurs peinent à obtenir des réponses des cabinets ministériels.

Il conclut en réaffirmant qu'une réponse claire des Engagés sur leur objectif final permettrait d'avancer sereinement, soit vers un accord, soit vers un désaccord assumé.

Mme Lazon ne souhaite pas transformer ce sujet en instrument de clivage et soutient que le groupe Ecolo n'a pas lui-même appliqué ses arguments par le passé.

Elle réaffirme que la réforme doit être globale : il ne s'agit pas de protéger un système, mais bien de préserver la cohérence institutionnelle. Elle considère que les citoyens attendent des solutions durables, et non des postures, et affirme que c'est dans cette optique que son groupe entend continuer à travailler.

Mme Pavet estime surréaliste que Les Engagés reprochent à Ecolo d'avoir perçu cette indemnité dans le passé, alors qu'eux-mêmes, actuellement au gouvernement, s'apprêtent à voter contre une proposition visant à y mettre fin.

S'adressant ensuite au MR, elle précise que son propos ne vise pas l'origine sociale individuelle des parlementaires, mais bien les politiques menées. Elle constate que le MR n'esquisse aucune perspective.

Elle réaffirme que les politiques menées par la majorité constituent à ses yeux des politiques élitistes par leurs décisions au niveau de l'enseignement, de l'éducation et de la culture.

Elle critique également l'argument selon lequel la transparence serait déjà garantie par des outils comme le site Cumuleo. Cet outil est géré par des citoyens et repose sur des informations partielles et globales, souvent avec retard, sans détail sur la part de salaire et la part de privilèges. Elle réitère sa demande de publier la circulaire qui fixe l'ensemble des privilèges ministériels, qu'elle juge être la seule manière d'assurer une information claire et complète.

Enfin, elle regrette qu'aucune réponse précise n'ait été apportée à sa question de fond, à savoir à quoi servent ces d'indemnités de logement et de frais domestiques. Elle conclut qu'il s'agit d'un privilège pur et simple, qui doit disparaître.

M. El Hajjaji rappelle le contexte dans lequel s'inscrit ce débat : le gouvernement actuel souligne l'urgence de la trajectoire budgétaire, la situation difficile de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la nécessité de coupes successives. C'est précisément ce contexte, insiste-t-il, qui rend le maintien de l'indemnité de logement inaudible.

Il précise que le groupe Ecolo n'entend pas se limiter au présent débat et rappelle que son collègue M. Hazée a déposé un texte portant à la fois sur les indemnités de logement des ministres et sur les indemnités forfaitaires des parlementaires.

Il insiste à nouveau sur son souhait de savoir si Les Engagés entendent aller vers la suppression, la réduction ou le maintien de l'indemnité de logement.

3 Vote et confiance

La proposition est rejetée par 5 voix contre 7.

A l'unanimité des membres présents, il a été fait confiance au Président et au Rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,

M. Jean-Jacques Cloquet

Le Président,

M. Bruno Lefebvre